

Communiqué de presse

Se recentrer sur son cœur de métier : cessation des activités de plaisance au port de Dégrad des cannes

Dans sa séance du 22 juin dernier, le conseil de surveillance du Grand Port Maritime de la Guyane a décidé de mettre fin aux activités de plaisance à l'intérieur des limites administratives portuaires.

La décision du Conseil est fondée sur trois constats :

- Ces activités de plaisance sont peu compatibles avec les opérations logistiques et industrielles d'un port commercial,
- Aucun plan de développement économique n'a pu être présenté permettant un équilibre financier entre recettes et dépenses et ainsi sécuriser juridiquement et économiquement l'exploitation de la zone Marina
- La zone en question, par sa situation physique, est propice à l'installation d'activités de soutien et de servitude (pilotage, remorquage-dragage, bathymétrie, balisage,...) pour accompagner le développement de l'activité maritime et portuaire.

Une activité déficitaire pour le GPM-Guyane

L'activité de plaisance a été maintenue jusqu'à présent dans des conditions transitoires qui ont entraîné des déficits permanents de gestion pour l'établissement portuaire. La tutelle administrative et financière du GPM a maintes fois pointé cette situation en mettant en avant la nécessité pour le port d'investir dans des aménagements garantissant le développement des activités commerciales et industrielles, en accompagnement du développement économique du territoire de la Guyane.

Le GPM Guyane étudie actuellement les modalités de cessation des activités de plaisance à Dégrad des Cannes et ce, dans un délai d'un an. Cela fera l'objet d'une concertation avec les usagers actuels des installations de plaisance.

Une solution pour les plaisanciers : le Schéma d'Aménagement Régional

L'activité de plaisance a vocation à s'établir autour d'installations adaptées, comme le prévoit le SAR (Schéma d'Aménagement Régional) de Guyane. Des projets sont en cours d'étude par les collectivités locales autour de l'île de Cayenne.

Contact-presse : Dominique THEGAT - 0594 29 96 62/0694 45 39 24
d.thegat@portdeguyane.fr
s.bouchenafa@portdeguyane.fr